

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 13 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BEGUEY sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

*Date de convocation*: 7 octobre 2021

*Présents*: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Bernard DANEY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Michel GARAT Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Julien LE TACON, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY.

*Absents*: Andreea DAN DOMPIERRE (pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), Bruno GARABOS, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Bernard MATEILLE (pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Frédéric PEDURAND, Audrey RAYNAL (pouvoir Vincent JOINEAU), Patricia PEIGNEY (absente au point 1), Jean-Marc DEPUYDT (absent point 1 à 3), Jérôme GAUTHIER (absent point 1 à 4).

*Secrétaire de séance*: Mme Mylène DOREAU

Décision du Président	
-	DECISION N2021-32 Attribution et signature du marché n°202114 ayant pour objet la fourniture de denrées et la confection de repas de l'accueil de loisirs de Béguéy à la société « L'AQUITAINE DE RESTAURATION » pour un montant estimé de 53 471,09 euros HT
-	DECISION N2021-33 Renouvellement de l'adhésion à Gironde Tourisme, versement de la cotisation s'élevant à 200€ pour l'année 2021.
-	DECISION N2021-34 Convention avec la mairie de Rions pour la mise à disposition de six groupes électrogènes.
-	DECISION N2021-35 Convention avec la société Eponyme au profit des multi-accueils de Preignac, Illats pour la mise à disposition de deux véhicules de la communauté de communes pour la période du 6 au 8 octobre 2021.
-	DECISION N2021-36 Convention avec la micro-crèche « Les Petites Etoiles de Cardan » pour la mise à disposition d'un véhicule de la communauté de communes pour le vendredi 8 octobre 2021.
-	DECISION N2021-37 Convention avec le collègue Georges BRASSENS de Podensac pour la mise à disposition de deux véhicules de la communauté de communes pour la période du 12 au 14 octobre 2021.
-	DECISION N2021-38 Convention avec l'Office de Tourisme de Cadillac pour la mise à disposition d'un véhicule de la communauté de communes pour la période du 14 au 18 octobre 2021.

N°	Délibération	Vote
1	<p><b>D2021-164: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARTENARIAT GIRONDE INITIATIVE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ATTRIBUE une subvention de 1500€ pour l'année 2021 AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action sont inscrits au budget 2021.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
2	<p><b>D2021- 165: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ADHESION ET PARTICIPATION FINANCIERE AU RESEAU MANACOM</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE l'octroi de cette participation financière d'un montant de 300€ au réseau MANACOM pour l'année 2021 AUTORISE le Président à signer tout acte s'y afférent.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
3	<p><b>D2021-166 : SERVICE À LA POPULATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « GIP CLIC SUD GIRONDE », APPROBATION DES STATUTS ET ATTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION 2021</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public « GIP CLIC SUD GIRONDE » APPROUVE le versement d'une cotisation de 28 356.60 euros au profit du GIP CLIC SUD GIRONDE pour l'année 2021 AUTORISE le Président à signer ladite convention.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>

4	<p><b>D2021-167 : SERVICE À LA POPULATION – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À CAP SOLIDAIRE POUR L'ANNÉE 2021</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ATTRIBUE à l'association CAP SOLIDAIRE une subvention de 7300€ pour l'année 2021.</p>	UNANIMITÉ
5	<p><b>D2021-168 : SERVICE À LA POPULATION – CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PERMANENCE JURIDIQUE D'AIDE AUX VICTIMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CDC CONVERGENCE GARONNE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer la convention annexée à la délibération avec l'association INSTITUT DON BOSCO pour l'année 2021 et tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération AUTORISE le Président de procéder au versement d'une subvention de 4264 euros au titre de l'année 2021 en application de la convention AUTORISE le Président à déposer les dossiers pour l'obtention des subventions.</p>	UNANIMITÉ
6	<p><b>D2021-169 : RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOpte le règlement intérieur du réseau de lecture publique tel qu'il est annexé à la présente délibération DECIDE qu'il sera applicable à partir de la publication de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
7	<p><b>D2021-170 : TOURISME – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF SUD GIRONDEPOUR LA STRUCTURATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE EN BASSIN TOURISTIQUE COHÉRENT</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE le Président à signer la convention présentée en annexe ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exercice de la présente délibération. DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action sont inscrits au budget 2021.</p>	UNANIMITÉ
8	<p><b>D2021-171 : GEMAPI – ENGAGEMENT DANS L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DU GÂT MORT</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la convention créant une entente de coopération intercommunale pour la gestion du bassin versant du Gât Mort DESIGNE Mme Valérie MENERET comme membre de l'entente intercommunale du Gât Mort AUTORISE le Président à signer la convention et à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération</p>	UNANIMITÉ
9	<p><b>D2021-172 : FINANCES – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES - BUDGET PRINCIPAL</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 7874,44 euros pour le budget principal 660 00 INSCRIT les crédits correspondants au budget principal au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. AUTORISE le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p><b>ADOPTÉ À LA MAJORITE</b> Pour : 29 Contre : 1 André MASSIEU Abstention : 9 Catherine BERTIN Patricia PEIGNEY Michel GARAT Pascal RAPET Laurence DUCOS Denis PERNIN Maryse FORTINON Béatrice CARRUESCO Didier CHARLOT</p>
10	<p><b>D2021-173 : FINANCES – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 740,24 euros pour le budget annexe SPANC 660 25 INSCRIT les crédits correspondants au budget principal au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants AUTORISE le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p><b>ADOPTÉ À LA MAJORITE</b> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 9 Patricia PEIGNEY Michel GARAT Pascal RAPET Laurence DUCOS Denis PERNIN Maryse FORTINON Béatrice CARRUESCO Didier CHARLOT Aline TEYCHENEY</p>

11	<p><b>D2021-174 : FINANCES – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES GARONNE – RIVE DROITE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>APPROUVE</b> la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 13077,85 euros pour le budget annexe ordures ménagères garonne  <b>INSCRIT</b> les crédits correspondants au budget principal au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants  <b>AUTORISE</b> le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p><b>ADOPTÉ À LA MAJORITE</b></p> <p>Pour : 27  Contre : 5  Michel GARAT  André MASSIEU  Denis PERNIN  Béatrice CARRUESCO  Pascal RAPET  Abstention : 7  Patricia PEIGNEY  Laurence DUCOS  Maryse FORTINON  Didier CHARLOT  Aline TEYCHENEY  Audrey RAYNAL  Vincent JOINEAU</p>
12	<p><b>D2021-175 : FINANCES - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES – RIVE GAUCHE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>APPROUVE</b> la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 61826,33 euros pour le budget annexe ordures ménagères.  <b>INSCRIT</b> les crédits correspondants au budget principal au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants  <b>AUTORISE</b> le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p><b>ADOPTÉ À LA MAJORITE</b></p> <p>Pour : 30  Contre : 1  André MASSIEU  Abstention : 8  Patricia PEIGNEY  Laurence DUCOS  Didier CHARLOT  Aline TEYCHENEY  Michel GARAT  Béatrice CARRUESCO  Pascal RAPET  Denis PERNIN</p>
13	<p><b>D2021-176 : FINANCES – ADOPTION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS – RIVE GAUCHE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>ACCEPTÉ</b> l'admission en non-valeur la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avéré possible suite à un retour à une meilleure fortune du débiteur.  <b>DONNE</b> pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de cette présente délibération.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
14	<p><b>D2021-177 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ZA COUDANNES 1 – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 2021-002</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>ADOPTÉ</b> la décision modificative n°2021-002 du budget annexe ZA COUDANNES 1  <b>CHARGE</b> le Président de son exécution.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
15	<p><b>D2021-178 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ZA COUDANNES 2 – VOTE D'UN BUDGET PRIMITIF 2021 APRÈS CRÉATION D'UNE ENTITÉ ZA COUDANNES 2</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>ADOPTÉ</b> le budget primitif 2021 du budget annexe Zones d'activités Coudannes 2  <b>CHARGE</b> le Président de son exécution.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
16	<p><b>D2021-179 – FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC – VOTE D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE N°2021-001</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>ADOPTÉ</b> la décision modificative n° 2021-001 du budget annexe SPANC  <b>CHARGE</b> le Président de son exécution.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
17	<p><b>D2021-180 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES GARONNE – RIVE DROITE – VOTE D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2021-001</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>ADOPTÉ</b> la décision modificative n° 2021-001 du budget annexe déchets ménagers garonne  <b>CHARGE</b> le Président de son exécution.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
18	<p><b>D2021-181 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS – RIVE GAUCHE – D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2021-001</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>ADOPTÉ</b> la décision modificative n° 2021-001 du budget annexe déchets ménagers  <b>CHARGE</b> le Président de son exécution.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
19	<p><b>D2021-182 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL – VOTE D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2021-002</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,  <b>ADOPTÉ</b> la décision modificative n° 2021-002 du budget principal  <b>CHARGE</b> le Président de son exécution.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>

20	<b>D2021-183 – RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DES CONTRATS PARCOURS EMPLOIS COMPÉTENCES (PEC) DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la création de 5 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences AUTORISE le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.	UNANIMITÉ
21	<b>D2021-184 – RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DES MODALITÉS DU TÉLÉTRAVAIL</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE les nouvelles modalités du télétravail INTÈGRE les dispositifs dans le règlement intérieur DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget	UNANIMITÉ
22	<b>D2021-185 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTÉ les modifications décrites dans la délibération et en suivant le nouvel organigramme des services VALIDE la mise en œuvre formelle de cet organigramme à compter du 15/10/2021 AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document s'y afférent	<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b> Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 2 Vincent JOINEAU Audrey RAYNAL
23	<b>D2021-186 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTÉ les propositions de modifications APPROUVE le nouveau tableau des emplois et des effectifs AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget 2021 et suivant	UNANIMITÉ
24	<b>D2021-187 – GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS – AVENANT DE PROLONGATION DU MARCHÉ DE COLLECTE EN PORTE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE l'avenant n°1 prolongeant le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte conclu avec la société PAPREC COVED jusqu'au 28 février 2022 AUTORISE le Président à signer ledit avenant	UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil communautaire du 7 septembre 2021	APPROUVE
--	----------

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Podensac, le 18 octobre 2021

Le Président,

Signé par : Jocelyn Dore  
Date : 20/10/2021  
Qualité : Paraphon Président CdC  
Convergence Garonne

